

#### **34.04 La vice-présidence de prévention en santé et sécurité du travail**

Les fonctions de la vice-présidence en prévention en santé et sécurité du travail à l'intérieur de son équipe sont les suivantes :

- a) être responsable des dossiers de prévention en santé et sécurité à l'intérieur de son équipe;
- b) assister, au besoin, aux rencontres du comité paritaire en SST;
- c) faire rapport à son équipe et à l'assemblée générale d'équipe;
- d) informer et collaborer avec la vice-présidence régionale en prévention en santé-sécurité du comité exécutif ;
- e) informer et collaborer avec la vice-présidence à la défense en santé et sécurité au travail de son équipe.